

Solidarités CANTON DE LA CHAPELLE SUR ERDRE Ecologie

<http://solidarites.ecologie.free.fr>

N° 21 – Avril 2006

Journal d'information citoyenne

Quels terrains de foot à La Chapelle ?

Lors du conseil municipal du 13 février dernier, l'adjoint au sport a présenté l'avant-projet d'un nouveau terrain de football, en gazon synthétique, au Buisson de la Grolle.

Ce projet n'est pas bon pour des raisons environnementales mais également pour l'avenir du développement des activités sportives. En outre, il induira des coûts qui n'ont pas été soumis au débat politique. On peut craindre que cette opération dépasse les 2 millions d'euros.

Les élus Solidarités Ecologie ne sont pas favorables au projet. Ils se sont abstenus. Ce texte est tiré de leur intervention¹.

Nous avons précédemment approuvé le budget primitif 2006, actant le fait qu'un équipement footballistique supplémentaire était nécessaire sur la commune. Nous sommes pourtant opposés à ce projet précis au Buisson de la Grolle.

Des choix anciens inadaptés

Nous serions tentés de faire le parallèle avec le projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes : il faut avoir l'honnêteté de constater que des choix anciens s'avèrent aujourd'hui inadaptés. Le choix de développer le site Buisson de la Grolle est en total décalage avec les choix d'urbanisation opérés sur notre commune depuis plus de 10 ans. Avec La Source puis Les Perrières (plus de 1.600 habitations), notre commune se développe vers le Nord et non vers l'Est.

Il nous paraît plus opportun, voire indispensable, d'implanter un tel équipement sur le nord de la commune.

Ce terrain synthétique est entièrement pensé et conçu pour recevoir une homologation en catégorie IV. Il devra répondre à l'obligation de protection des joueurs et des officiels, du parking jusqu'aux vestiaires puis des vestiaires jusqu'au terrain. Ce qui amène deux remarques :

- La protection entre les vestiaires et le terrain sera probablement assurée par la construction de nouveaux vestiaires plus proches du terrain. Mais à quel coût et à quelle échéance ?

- La protection entre le parking et les vestiaires est beaucoup plus difficile à assurer. Elle nécessite de construire un tunnel, bien inesthétique... dans ce qui est présenté comme "le futur parc sportif".

Coûts en cascade

Pour résoudre cette difficulté, l'adjoint en charge des Sports a proposé de transformer le stabilisé actuel en terrain synthétique. C'est effectivement une solution ! Mais, là encore, à quel

coût ? Après avoir réalisé ce premier investissement, il faudrait en réaliser un deuxième !!!

Nous pensons, et nous l'avons déjà exprimé, qu'il aurait mieux valu transformer directement le stabilisé actuel en terrain synthétique, quitte à construire un stabilisé supplémentaire pour permettre au club de foot d'évoluer sur trois terrains. Cela aurait coûté nettement moins cher que la solution qui nous est présentée et aurait permis de conserver ainsi une capacité d'investissement pour le nord de la commune.

Par ailleurs, quel est l'avenir du complexe de Massigné (vraie réponse de proximité) ? Condamné à disparaître ?

Dans un souci de gestion « durable » prenant en compte l'impact financier de cette décision sur le long terme, il est primordial de connaître dès maintenant le **coût global** de cette opération. Combien coûtera-t-elle au final en plus des 950 000€ déjà budgétés ?

Les coûts supplémentaires viennent de :

- la transformation du stabilisé en synthétique (avec tout ce qui est lié éclairage, protection grillagée, etc.)
- la construction de nouveaux vestiaires,
- la construction de tribunes, etc. etc.

Un point reste encore à traiter : l'accès au site à vélo. Il faut que les sportifs, et surtout les enfants puissent se rendre aux matches et aux entraînements en toute sécurité !



Les élus de Solidarités-Ecologie (de G. à D.) : Joseph Violain, Isabelle Verdon, Gilbert Galliot et Murielle Charles. (Absente : Laurence Deborde)

¹ L'intégralité de l'intervention se trouve sur notre site internet

Le PADD et après... le PLU.

L'étape importante du Projet d'Aménagement et de Développement Durable est derrière nous. Les objectifs des dix prochaines années sont affichés.

Le plus difficile commence, il va falloir se donner les outils (zonage et règlement de zone) permettant de réaliser ces objectifs, c'est le but du Plan Local d'Urbanisme.

Il faut bien comprendre que seuls les objectifs liés à l'occupation du sol relèvent de ce document, le développement du transport ou du tourisme dépend d'autres outils politiques.

Protéger un cadre de vie exceptionnel et le rendre accessible à tous

Nous ne pouvons oublier l'accès au bord de l'Erdre et donc débiter par la volonté de réserver sur le document l'espace nécessaire au chemin de Sucé à Nantes.

La charte paysagère donne une image de la commune, il va falloir protéger certaines de ses haies, pour le paysage mais aussi pour la biodiversité. Il faut valoriser les chemins utilisés à ce jour, et en créer de nouveaux pour assurer un maillage plus complet de la commune

Les espaces verts sont des espaces "de respiration" dans la ville, ils deviennent encore plus indispensables quand la ville se densifie. Il faut les prévoir de façon à ce que chaque chapelain puisse en avoir un à moins de 10 minutes à pied de chez lui.

Maîtriser le développement urbain, affirmer la mixité sociale

Il faut restreindre le droit à construire sur les zones non urbaines, et permettre plus de constructions en zone urbaine. La suppression du coefficient d'occupation des sols et la diminution de la taille minimale des parcelles vont dans le bon sens pour les zones très urbaines, mais ces dispositions peuvent être néfastes dans les zones peu denses. Si nous voulons conserver l'image rurale de certains hameaux, il faut maintenir les outils actuels. Bien sûr les ZAC, actuelles ou à venir, vont permettre de répondre au développement urbain et à la volonté de mixité d'habitation. Nous voulons être plus ambitieux et permettre cette mixité sur l'ensemble des zones urbaines denses.

La servitude de logement social le permet. Elle peut affecter toutes les zones constructibles, par exemple le site actuel de la gendarmerie, la minoterie face aux Champs blancs...

Autre point à débiter : la hauteur des constructions chapelaines. Faut-il accepter des immeubles de 3, 4 ou 5 étages ? La réponse n'est pas simple et ne doit pas être la même pour toutes

les zones urbaines. Si le centre ville peut tolérer une certaine hauteur, quand on s'éloigne du centre il ne faut pas dépasser deux étages.

Renforcer l'attractivité économique

40 % du territoire est occupé par l'agriculture. Cette activité doit être protégée en pérennisant les surfaces actuellement exploitées.

Il y a deux types d'agriculture chapelaine : l'une péri-urbaine avec une production pour la vente de proximité, l'autre plus industrielle, se situant surtout au nord de la commune.

Bien sûr, la qualité des produits et des paysages liés à ces deux types d'agriculture ne sont pas les mêmes. Le PLU peut affecter un territoire à une activité, pas choisir l'exploitant.

Cependant, nous pouvons orienter l'influence sur le paysage en classant les zones boisées ou les haies. Ce classement est contraignant ; il est impossible d'implanter un cheminement piétonnier dans un bois classé !

Pour les autres activités, il y a les zones d'activité, actuelles ou à venir, pour répondre à la demande des entreprises. Le centre ville doit être conforté dans sa vocation de pôle d'activité commerciale et économique. Il nous semble utile de permettre un maximum d'activité tertiaire, peu dérangeante, sur l'ensemble des zones urbaines. Cela permet le travail à domicile pour les sociétés de service, cela crée de la vie tout au long de la journée dans ces quartiers.

Multiplier les possibilités de déplacements

Ce printemps, deux dossiers, l'ouverture de la voie ferrée Nantes Chateaubriant et la liaison ligne 1 ligne 2 du tram, seront présentés aux Chapelains et soumis à enquête publique.

Sur la commune, les déplacements les plus nombreux se font à pied ! Il faut donc continuer à prévoir des cheminements sécurisés à travers les lotissements, le centre ville pour accéder facilement aux centres d'intérêt (écoles, bibliothèques, lieux de sports, de culture...)

Le réseau de bus doit être repensé en fonction des évolutions prévues, mais ce n'est pas dans le cadre du PLU.

Stationnement : prévoir le nombre d'emplacements avec chaque construction, prévoir les besoins près des services.

La phase qui débute est importante pour l'avenir de notre commune, il est important que chaque citoyen s'y intéresse et y prenne sa place

Matin brun (*)

Monsieur Sarkozy a compris depuis longtemps que la droite allait perdre les élections nationales en 2007 à cause de la politique désastreuse qu'elle mène depuis 2002.

Aussi, il essaie de débaucher les électeurs du Front National avec des mesures et des annonces dignes de l'extrême droite :

- ✓ Il parle du rétablissement de la peine de mort alors qu'il sait bien que ce n'est pas possible dans la Communauté Européenne,
- ✓ Il parle de complot lors des émeutes dans les banlieues alors que ses services lui précisent qu'il n'en est rien,
- ✓ Il ferme le centre d'accueil des immigrés de Sangatte pour faire croire que le problème des immigrés en transit vers l'Angleterre n'existe plus,

- ✓ Il prétend réduire l'immigration en durcissant les conditions d'accueil en France.

Soyons vigilants, car la répétition de slogans simplistes et de mesures répressives envers les étrangers peut nous amener insidieusement à les trouver normaux et à les accepter. D'autant plus que beaucoup de journalistes deviennent des porte-paroles complaisants.

Et en 2007 le réveil risque d'être brutal. Surtout si beaucoup d'électeurs préfèrent le modèle plutôt que sa copie.

(*) Titre de la nouvelle de Franck Pavloff, Ed. Cheyne, 1 euro

Développement durable : La Chapelle sur Erdre renforce son engagement

Le développement durable est à la mode, tout le monde en parle ; mais qu'en est-il réellement ? La Chapelle sur Erdre a une réputation de commune verte... Solidarités Ecologie a interrogé Joseph VIOLAIN, un de nos élus dans la municipalité actuelle, adjoint à l'environnement et aux déplacements. Il est chargé de l'élaboration d'un "**agenda 21**" local.

S.E. : Tout le monde parle de développement durable ! De quoi s'agit-il exactement ?

J.V. : Le développement durable, c'est une idée simple, apparue pour la première fois dans le rapport Brundtland en 1987 : "**Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre pour les générations à venir la possibilité de répondre à leurs propres besoins**". Ce rapport a servi de base à la conférence de Rio en 1992 (150 chefs d'Etats réunis) qui a produit notamment une convention cadre sur le changement climatique (prolongée par les accords de Kyoto en 1997) et introduit la notion d'**agenda 21** (21 comme 21^e siècle).

Depuis l'élan de Rio, qui ouvrait de larges espoirs, en remettant en cause le modèle de développement économique mondial et en mettant en évidence les liens entre pauvreté, croissance et dégradation de l'environnement, l'enthousiasme est retombé. La conférence de Johannesburg en 2002 a surtout été l'occasion pour les grandes entreprises mondiales de faire entendre leurs voix !

Le développement durable est basé sur un équilibre à quatre pieds : Société, Economie, Environnement et Gouvernance :

- ☞ Interdépendance des processus économiques, sociétaux et écologiques,
- ☞ Champ d'action plus vaste que l'environnement, besoin d'une économie prospère et d'une société solidaire,
- ☞ Prise en compte des effets à long terme des choix d'aujourd'hui,
- ☞ Nécessité d'un changement de notre système économique et de notre société (réduire notre consommation de ressources)
- ☞ Prise en compte des besoins des pays du Sud, notre modèle de développement n'est pas transposable ; il doit être transformé en profondeur.

S.E. : Que fait la municipalité de la Chapelle sur Erdre dans ce domaine ?

J.V. : Nous avons choisi de privilégier l'action plutôt que les opérations de communication. Cela fait cinq années que nous sommes élus et c'est en 2006 que nous allons publier notre première version d'agenda 21 local. Nous avons déjà mis en œuvre des changements en profondeur. Quelques exemples :

- ☞ Mise en place d'un dispositif de démocratie participative pour impliquer les chapelains dans les décisions qui les concernent : groupes d'animations de quartiers, groupes de travail thématiques (sécurité des déplacements, transports en commun)
- ☞ Recrutement d'un chargé de mission développement durable en 2003. Il cherche à réduire les consommations d'énergies des équipements communaux et travaille sur l'agenda 21,
- ☞ Elaboration d'une charte paysagère,
- ☞ Mise en œuvre d'une gestion écologique des espaces verts. Aujourd'hui, nous avons réduit de 50 % la quantité de pesticides utilisés sur la commune. Notre objectif est leur suppression totale en 2010. La commune a été récompensée par un 1^{er} prix départemental en 2005 pour cette action.
- ☞ Elaboration d'un projet éducatif local (PEL) afin d'assurer une cohérence dans ce domaine, en lien avec les associations, les enseignants, les services municipaux ...

S.E. : Quelle a été la démarche d'élaboration de l'agenda 21 chapelain ?

J.V. : D'abord un diagnostic, avec notamment un audit de l'ensemble des services municipaux. Certaines actions en cours peuvent déjà s'inscrire dans la démarche. On a vu apparaître des faiblesses à corriger et des pistes d'actions nouvelles. Un document de synthèse est en cours, il sera soumis bientôt au Conseil Municipal, après passage devant les différentes commissions.

S.E. : Comment les Chapelains seront-ils associés ?

J.V. : Nous sommes au début d'une démarche. Un des éléments essentiels d'un agenda 21 est l'évaluation. Les Chapelains seront consultés pour cette évaluation, elle servira de base pour la suite. Le développement durable n'est pas seulement l'affaire de la municipalité, c'est aussi celle de tous les acteurs : citoyens, associations, entreprises, ...

Une fête de la citoyenneté et du développement durable aura lieu à Capellia du 2 au 6 juin 2006 avec notamment :

- ☞ Une présentation de l'agenda 21,
- ☞ Une journée de la citoyenneté pour les scolaires : aboutissement d'une année d'éducation à l'environnement,
- ☞ Une « **maison du développement durable** » pour présenter ce que chacun peut faire chez lui,
- ☞ Un colloque de formation des agents municipaux de la région sur les achats éco-responsables,
- ☞ Une journée réservée aux professionnels pour présenter les innovations dans les domaines des énergies, de l'eau, ...

S.E. : Quelles conclusions tirer de cette démarche ?

J.V. : La planète va mal, les gaz à effets de serre menacent les équilibres climatiques et nous en percevons déjà les effets. Le système économique mondial est en crise et son évolution a de lourds impacts sur l'équilibre social de tous les pays, développés ou non. La croissance est un désormais problème, non une solution.

Devant ce constat, on peut se décourager et regretter le passé. On peut aussi retrousser ses manches et agir pour changer, chacun à sa place, ce qui est en notre pouvoir. Notre pouvoir est plus grand que nous le pensons ; à commencer par les choix de consommation que nous faisons. Des solutions techniques et économiques existent pour résoudre la plupart des problèmes (réduction des dépenses d'énergie et d'eau, développement des transports en commun, énergies renouvelables, ...). D'autres pays européens sont largement en avance sur la France.

La municipalité a pris l'initiative et donne l'exemple. Chaque Chapelain, chaque citoyen du monde a dans ses mains et dans sa tête une partie des solutions pour sauver la planète. Il suffit de le vouloir

L'Erdre pour tous !

Enfin, le sentier tant attendu par les Chapelains et les amoureux de la nature a été inauguré entre la Grimaudière et la Gandonnière le 15 janvier lors de la randonnée manifestation organisée par le collectif "**L'Erdre pour tous**" qui regroupe 33 associations et partis politiques.

Notre plaisir est malgré tout tempéré par la décision des juges de la cour administrative d'appel de Nantes qui a donné raison au propriétaire du château de la Gascherie en déclarant que le sentier n'était pas d'utilité publique.

Nous invitons les juges qui ont rendu cet arrêté à venir un dimanche après midi se promener sur le sentier et constater que la foule des promeneurs considère que le sentier est très utile au public.

Le recours au Conseil d'Etat doit être gagné sinon l'utilité publique de nombreux sites pourrait être remise en cause partout en France en s'appuyant sur la jurisprudence qui découlerait de cette décision.

Nous pensons qu'il faut commencer les démarches dès maintenant pour ouvrir le sentier le long de l'Erdre dans la partie sud de la commune entre la Grimaudière et Port Barbe.

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour permettre le libre accès aux bords de l'Erdre :

✓ en démontrant que l'emprise du chemin de halage du canal de Nantes à Brest a été acquise au 19^{ème} siècle. Cela a été

établi il y a quelques années entre la Grimaudière et la Boire suite à une enquête publique et on voit que le chemin de halage a déjà été réalisé dans le bois du Buron à la Gascherie.

✓ en s'appuyant sur l'emplacement réservé du Plan d'Occupation des Sols qui doit être maintenu dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme



A vos agendas !

Beaucoup de rendez-vous citoyens et écologistes à venir :

15 et 16 avril : grand rassemblement international anti-nucléaire à Cherbourg. Plusieurs centaines d'organisations dans 34 pays appellent au grand rassemblement contre le réacteur EPR et la relance du nucléaire.

Possibilités de voyages groupés : <http://www.stop-epr.org/departs-fr.php>

21 avril : soirée publique sur le Brésil organisée par Solidarités Ecologie avec une personne rentrant du Brésil et témoignant de la vie des paysans brésiliens

Du 30 avril au 8 mai : marche pour la décroissance dans le département, entre Saint Etienne de Montluc et Ancenis. Renseignements sur :

<http://nantes.decroissance.info>

1^{er} mai : tous à la rencontre de la marche pour la décroissance lors de son passage à Notre Dame des Landes

20 Mai au 30 Juin : exposition publique (Capellia, salle E. Piaf) sur le projet Tram-train (voie ferrée Nantes-Chateaubriant) et réunion publique le 22 Mai à 19h à Capellia.

2 au 6 juin : fête de la citoyenneté et du développement durable organisée par la municipalité, à Capellia, La Chapelle sur Erdre

25 juin : fresque humaine « Non à l'aéroport » à Notre Dame des Landes, organisée par la coordination des associations et mouvements politiques opposés au projet

27 Juin : réunion publique sur le PLU, et pendant le mois de juin concertation publique sur le zonage et le règlement.

2 septembre : randonnée musique et histoire sur le sentier de l'Erdre

22 septembre : opération « Bouge ta ville » à La Chapelle sur Erdre organisée par Place au vélo et la municipalité. Besoin de beaucoup de bénévoles pour cette date, contact à la municipalité : Pierre Biland : pierre.biland@libertysurf.fr

Trois dates pour le comité de pilotage : 30 mars, 1er juin et 15 septembre

**Solidarités Ecologie - Allée des Simonnières
44240 La Chapelle sur Erdre**

Rédaction : Michel LACOURARIE, Geneviève LEBOUTEUX, Yves PIFFARD, Dominique VERDIER.
ISSN N° 1270-2927 – dépôt légal : Mars 2006
Imprimerie La Contemporaine – Nantes

Bulletin d'adhésion :

NOM, Prénom :

Adresse :

E-mail :

Adhère à l'association Solidarités Ecologie

Allée des Simonnières – 44240 La Chapelle sur Erdre

Cotisation indiv. 11,5 € ; couple 15,5 € ; chômeurs et étudiants 4,5 €